

Le 16/06/2020

Chers Parents, Chers élèves,

La fin de l'année approche et je reviens vers vous pour l'organisation de la fin de l'année scolaire ainsi que de la rentrée (remise des fardes, des bulletins et des diplômes...).

1. Pour les futurs élèves de 3^{ème} maternelle

Dès la rentrée de septembre 2020, la **troisième maternelle est obligatoire.**

Plus d'infos ?
 Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
 www.fw-b.be - 0800 20 000
 Administration générale
 de l'Enseignement
 Avenue du Port 16 — 1080 Bruxelles
 www.enseignement.be

FÉDÉRATION
 WALLONIE-BRUXELLES
 ENSEIGNEMENT.BE

L'avenir,
 ça se prépare
 dès le plus
 jeune âge.

2020 - 2021
 Le droit à l'instruction est un droit
 fondamental de l'enfant.
 À partir de la rentrée scolaire 2020 - 2021,
 les parents ou la personne investie
 de l'autorité parentale doivent présenter
 leur enfant à l'école tous les jours,
 dès l'âge de 5 ans.
 Si toutefois l'enfant est absent, ils devront
 obligatoirement fournir un justificatif.

PACTE ENSEIGNEMENT
 POUR UN EXCELLENCE

Éditrice responsable : Lise-Anne HANSE,
 Administratrice générale de l'Enseignement,
 Avenue du Port 16 — 1080 Bruxelles

**À 5 ANS, L'ÉCOLE
 EST DÉSORMAIS
 OBLIGATOIRE**

Dès 2 ans et demi,
 un enfant peut être
 inscrit par ses parents
 ou la personne
 investie de l'autorité
 parentale dans l'école
 de leur choix.

Tous les jours à l'école
 La fréquentation régulière
 de l'école maternelle
 permet à l'enfant d'entamer
 l'école primaire avec des
 bases solides et favorise la
 réussite de l'ensemble de sa
 scolarité.

L'école maternelle
 C'est un lieu de rencontres, de
 sociabilisation et d'apprentissage.
 Grâce au jeu et à l'expérience, l'enfant
 apprend notamment à vivre en groupe,
 à s'exprimer et à gérer ses émotions dans
 le respect de soi et des autres. Il développe
 sa créativité et sa curiosité et s'approprie la
 langue utilisée à l'école.
 Il construit les bases d'un apprentissage de
 qualité pour la suite de sa scolarité. Ces trois
 années préparent l'enfant à son entrée
 à l'école primaire.

Dès 5 ans,
 l'inscription
 est désormais
 obligatoire !

2. Pour tous les élèves

En ce qui concerne les rencontres avec les parents pour les remises des bulletins ou des fardes et afin de nous concentrer sur les rencontres indispensables, les **différents conseils de classe inviteront** un certain nombre de parents à une rencontre afin d'échanger sur les résultats et envisager la suite du parcours scolaire.



Sachez que les parents qui souhaiteraient une rencontre, auront la possibilité de contacter le titulaire afin qu'il vous fixe un rendez-vous.

Pour les élèves qui ne sont pas rentrés, les parents sont invités à venir chercher le bulletin le 29/06. Veuillez-vous adresser au titulaire.

Pour tous les élèves présents, ils recevront leur bulletin et leur farde d'année le 29 juin.

Pour la brochure de l'école distribuée lors de la rentrée scolaire.

Chaque année, lors de la rentrée de septembre, vous recevez la version actualisée de la brochure de l'école reprenant les partenaires, la structure, l'équipe éducative, les projets éducatif et pédagogique, le projet d'établissement ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'école.

Au vu des évènements actuels, il semble hasardeux de vouloir déposer début juillet chez l'imprimeur la nouvelle version car en effet il est difficile de dire de quoi sera fait demain et donc quelles seront les conditions d'organisation de la rentrée de septembre 2020, les horaires ...

En conséquence, nous prévoyons actuellement de distribuer la **nouvelle version de la brochure au plus tôt fin septembre** afin de disposer d'un document qui correspondra au mieux avec la réalité du terrain.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant de la date réelle de publication.

En attendant, il faut noter, que la version 2019-2020 restera d'application jusqu'à la parution de la nouvelle version.

Pour la facturation des frais scolaires du 10 février à juin

Durant le confinement, une facture pour la période allant du 10 février au 3 avril a été rédigée et vous sera remise **en même temps que le bulletin**.

Il faut savoir que, vu l'annulation des classes de mer pour les M3 et des classes de neige pour les P6 nous avons pu effectuer un remboursement complet des montants reçus et que pour ces classes le solde de la dernière facture a été déduit du remboursement.

Donc pour les **M3 et les P6 : ne pas payer cette facture**.

Pour la période allant du mois d'avril à fin juin, le Pouvoir Organisateur a décidé de ne pas facturer les divers services comme la garderie ...

3. Pour les élèves de 6^{ème}

Concernant la proclamation, il y a lieu de tenir compte à la fois des conditions sanitaires mais aussi du cadre posé par les autorités publiques. Les règles à suivre sont bien au niveau des « bulles ».



Nous invitons chaque enfant à venir accompagné de ses parents au moment de sa bulle classe.

Rendez-vous dans la cour au n°7 sous le préau.

- les 6C de 15h00 à 16h00
- les 6A de 16h30 à 17h30
- les 6B : de 18h00 à 19h00

4. Pour les futurs élèves de 5^{ème}

Comme annoncé dans le mail reçu lors de l'inscription du cours de langue ; nous vous avons annoncé que nous étions tributaires du comptage (ROI, p.19).

Pédagogiquement parlant, deux cours ne pourront pas être mis en place puisque 15 élèves n'ont pas été inscrits. En conséquence, la même 2^{ème} langue s'impose à tous : l'anglais.

Pour une bonne information, pensez donc bien à consulter le site de l'école : www.saint-barth.be.

Il me reste à vous souhaiter au nom de toute l'équipe éducative, d'excellentes vacances et prenez soin de vous et de votre famille.



C.Lambert
Directrice